



ORYX® Acrylic FR

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Version 1.0, 11/03/2016 (French)

SECTION 1 : Identification de la substance et de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

ORYX® Acrylic FR

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance

La substance :

- Mastic en phase aqueuse, affichant des propriétés de résistance au feu et d'étanchéité à la fumée, à usage intérieur

Utilisation(s) identifiée(s) :

- Colmatage de joints résistant au feu
- Colmatage de passages résistant au feu

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Dutch Marine Systems BV
Hoogschaijksestraat 15
5374 EC Schaijk
Pays-Bas

SECTION 2 : Composition/information sur les composants

Substances qui constituent un danger pour la santé au sens des prescriptions du règlement CHIP ou sont référencées comme ayant une concentration maximale admissible (CMA) :

Nom	N° EINECS	Concentration	Symbole*	Phrases R
-	-	-	-	-

* Voir section 16 pour le texte complet

SECTION 3 : Identification des dangers

Classification du mélange - Règlement CE 1272/2008 :

- Ce produit n'est pas classifié comme dangereux selon le Règlement (CE) 1272/2008 (CLP)

Éléments d'étiquetage - Règlement CE 1272/2008 :

- Mention(s) d'avertissement : Aucune
- Mention(s) de danger : Aucune

SECTION 4 : Premiers secours

Généralités :

- En cas de perte de conscience, mettre en position latérale de sécurité, ne rien administrer par voie orale.
- Consulter un médecin en cas de doute ou de symptômes persistants.

Inhalation :

- Installer le patient à l'air frais.
- Pratiquer la respiration artificielle si sa respiration est irrégulière ou à l'arrêt.

Contact avec les yeux :

- Enlever les lentilles de contact. Les yeux grand ouverts, rincer directement et abondamment avec de l'eau claire pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.

Contact avec la peau :

- Enlever les vêtements contaminés.
- Laver la peau à fond avec du savon et de l'eau ou un produit nettoyant agréé pour la peau.
- N'utiliser ni solvant ni diluant.
- Consulter un médecin si l'irritation cutanée persiste.

Ingestion :

- En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau claire, boire une grande quantité d'eau et consulter immédiatement un médecin.
- Rester calme.
- NE PAS faire vomir.

Principaux symptômes et effets :

- Contact avec la peau : Aucun symptôme attendu.
- Contact avec les yeux : Irritation et rougeurs possibles.
- Ingestion : Aucun symptôme attendu. Consulter un médecin en cas de troubles persistants.
- Inhalation : Aucun symptôme attendu.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

Le produit n'est pas inflammable sous forme fluide.

Moyens d'extinction appropriés :

- Dioxyde de carbone, mousse, poudre, eau/eau en brouillard

Un incendie peut provoquer une épaisse fumée noire et contenir des composants dangereux (voir section 10). L'exposition à ces composants peut constituer un danger pour la santé. Un appareil respiratoire adapté et des vêtements de protection agréés sont obligatoires.

Refroidir à l'eau les emballages exposés au feu. Éviter que l'eau utilisée pour lutter contre l'incendie ne puisse aboutir dans les égouts ou l'environnement.

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- Écarter le personnel non essentiel. Éviter le contact avec la peau et l'inhalation de vapeurs (voir sections 7 et 8).
- Ce produit ne présente pas de risques particuliers pour l'environnement
- Enlever le produit renversé avec des produits absorbants ininflammables (p. ex. sable). Placer les déchets dans des conteneurs marqués conformément aux prescriptions locales (voir section 13).
- Nettoyer les surfaces contaminées avec un solvant adapté. Éviter que la substance n'aboutisse dans les égouts ou l'environnement. Quand la substance aboutit dans les égouts ou l'environnement, informer immédiatement la société des eaux locale ou la commune.

SECTION 7 : Manipulation et stockage
Manipulation :

- Éviter le contact avec la peau et les yeux et l'inhalation de vapeurs.
- Il faut éviter de fumer, manger et boire dans les locaux de stockage. Se laver les mains avant les pauses et après le travail. Voir section 8 pour la protection individuelle.
- Garder les conteneurs fermés quand ils ne servent pas.
- Ne jamais utiliser d'air/huile sous pression pour vider le produit, l'emballage n'y résisterait pas.
- Veiller à la propreté de l'environnement de travail et à l'élimination régulière des déchets en toute sécurité.
- Surveiller le poids maximum à soulever quand le produit est déplacé ou utilisé à la main.

Stockage :

- Tenir compte des indications sur l'étiquette.
- Conserver dans l'emballage d'origine fermé, entre +5 °C et +25 °C, dans un lieu sec à l'écart des sources de chaleur. Protéger du gel.
- Ne pas stocker le produit à proximité de nourriture, de boissons ou d'aliments pour animaux. Conserver hors de la portée des enfants.
- Tenir le produit à l'écart d'agents oxydants et de substances très alcalines ou acides.

SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle
Valeurs CMA :

Substance	Valeurs CMA			
	8 heures (1)		15 minutes (2)	
	ppm	mg/m ³	ppm	mg/m ³
	-	-	-	-

(1) Limite d'exposition à long terme (8 heures comme moyenne)

(2) Limite d'exposition à court terme (15 minutes comme moyenne)

Maîtrise de l'exposition :

- Veiller à une ventilation suffisante pendant l'application et le séchage là où c'est possible. Cela doit se faire en recourant à une aspiration locale. Si cela ne suffit pas, il faut porter une protection respiratoire adaptée (voir ci-dessous).

Protection individuelle :

- Prendre contact avec le fournisseur local d'équipements de protection individuelle pour qu'il guide le choix d'équipements adéquats pour la situation de travail concernée.
- Tous les équipements de protection individuelle (EPI), y compris les appareils respiratoires, utilisés pour prévenir l'exposition à des substances dangereuses, doivent respecter la réglementation obligatoire actuelle.

Protection respiratoire :

- Quand l'exposition à des substances dangereuses stipulée à la section 8 ne peut être maîtrisée par la ventilation naturelle, par exemple lors de travaux dans des espaces confinés, l'alimentation en air doit être régulée par ventilation mécanique dans la mesure de ce qui est possible en pratique. Quand ce n'est pas possible, il faut utiliser un appareil respiratoire adapté.

Protection des mains :

- Quand l'exposition de la peau ne peut être évitée, il faut demander conseil à des fournisseurs de gants pour utiliser le bon type. Il faut respecter les instructions et informations données par le fournisseur en ce qui concerne leur utilisation, stockage, entretien et remplacement. Une crème peut servir à protéger la peau exposée mais n'est pas adéquate. Il n'est pas permis d'appliquer une crème après exposition.

Protection des yeux :

- Porter une protection adaptée des yeux, conçue pour les éclaboussures de liquides selon la norme EN 166.

Protection de la peau :

- Des combinaisons en coton ou coton/synthétique peuvent être utilisées. Des vêtements très sales doivent toujours être enlevés et la peau lavée avec de l'eau et du savon ou un produit nettoyant agréé pour la peau. Toujours se laver les mains avant de manger, de fumer ou d'utiliser le WC.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

- a) État physique : pâte visqueuse
- b) Point d'inflammabilité : plus de 100 °C
- c) Densité spécifique : 1,60 à 1,64 g/ml (20 °C)
- d) Couleur : blanc
- e) Solubilité dans l'eau : soluble
- f) pH : 7,7 à 8,5

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

- Réactivité : Aucune donnée disponible
- Stabilité chimique : Stable dans les conditions de stockage et d'utilisation recommandées (voir section 7).
- Réactions dangereuses possibles : Aucune connue.
- Conditions à éviter : voir section 10.
- Matières incompatibles : voir section 10.
- En cas d'exposition à des températures élevées, des substances dangereuses peuvent être générées, notamment de la fumée, du dioxyde de carbone, du monoxyde de carbone et des oxydes d'azote.
- Tenir à l'écart d'agents oxydants et de substances très alcalines et acides pour éviter une réaction exothermique.

SECTION 11 : Informations toxicologiques

Il n'existe pas de preuve d'effets toxicologiques de ce produit.

- Ingestion : En cas d'ingestion, peut provoquer des troubles comme des crampes d'estomac.
- Contact avec la peau : Peut irriter la peau.
- Contact avec les yeux : Risque d'irritation des yeux.
- Sensibilisation : Non sensibilisant.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles : Non classifié.

SECTION 12 : Informations écologiques

- Ecotoxicité : Considéré comme non nocif pour l'environnement. Considéré comme non toxique pour les poissons.
- Persistance et biodégradabilité : Le produit n'est pas biodégradable.
- Bioaccumulation : Aucun potentiel de bioaccumulation
- Mobilité dans le sol : Non mobile.
- Résultats des évaluations PBT et vPvB : Non classifié en tant que PBT / vPvB.
- Autres effets nocifs : Aucun connu.

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

Les déchets sont des déchets contrôlés et doivent être détruits conformément à la réglementation dans le cadre de la loi néerlandaise sur l'environnement.

Ne pas déverser dans un point d'eau ouvert ou les égouts.

SECTION 14 : Informations relatives au transport

Ce produit n'est pas classifié selon la réglementation internationale relative au transport de marchandises dangereuses.

Transport sur terrain propre : toujours transporter dans des emballages fermés et droits. Faire en sorte que les personnes qui transportent le produit sachent quoi faire en cas de catastrophe.

Numéro ONU :

- Sans objet

Dénomination technique correcte :

- Sans objet

Classe de danger pour le transport :

- Sans objet

Groupe d'emballage :

- Sans objet

Dangers pour l'environnement :

- Non classifié comme polluant des eaux

Précautions spéciales pour les utilisateurs :

- Sans objet

Tout transport ultérieur après l'achat :

- Transport conforme à l'ADR sur route, à l'IMDG sur mer et à l'ICAO /IATA pour le transport aérien.

SECTION 15 : Informations relatives à la réglementation

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement :

- Control of Substances Hazardous to Health Regulations 1999
- Environment Act 1995
- Management of Health and Safety at Work Regulations 1999
- Personal Protective Equipment at Work Regulations 1992
- Special Waste Regulations 1996 et ses modifications

DIRECTIVES EN MATIÈRE DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ :

HS(G)37	An Introduction to Local Exhaust Ventilation
EH40	Occupational Exposure Limits
EH44	Dust : General Principles of Protection
HS(G)53	The Selection, Use and Maintenance of Respiratory Protective Equipment
HS(G)71	Storage of Packaged Dangerous Substances
HS(G)193	COSHH Essentials : easy steps to control chemicals
L23	Manual Handling Guidance on Regulations

PUBLICATIONS DE BRITISH STANDARDS

EN420 :	General Requirements for Gloves
EN166 :	Personal Eye Protection : Specifications
BS2092 :	Eye Protection for Industrial and Non-Industrial Users
BS4275 :	Recommendations for the Selection, Use and Maintenance of Respiratory Protective Equipment

Évaluation de la sécurité chimique :

- Symboles et textes des phrases H de la partie 2 : - Aucun

SECTION 16 : Autres informations

Les symboles et textes des phrases H se trouvent dans les sections 2 et 3.

La présente fiche de données de sécurité doit être utilisée en combinaison avec les fiches techniques. Elle ne les remplace pas. Les informations fournies se basent sur notre connaissance de ce produit, au moment de la publication. Elles sont données de bonne foi.

L'attention de l'utilisateur est attirée sur les risques potentiels liés à l'utilisation du produit pour toute autre fin que celles auxquelles il a été destiné.

Cela n'exonère en aucune manière l'utilisateur de l'obligation de connaître et d'appliquer toutes les consignes relatives à ses activités. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de respecter ses obligations quant à l'utilisation de produits dangereux.

Ces informations ne sont pas exhaustives. Cela ne signifie pas que l'utilisateur ne doit pas vérifier l'existence d'autres obligations que celles citées en ce qui concerne l'utilisation et le stockage du produit. C'est sa responsabilité exclusive.

Clause de non-responsabilité :

Ces informations sont fournies sans garantie. Ces informations sont supposées correctes. Ces informations doivent servir à déterminer les méthodes de protection des travailleurs et de l'environnement de façon indépendante.